

HEM, le 13 janvier 2022

Depuis plusieurs années, la ville de HEM est engagée dans l'évolution digitale et propose toujours plus de services en ligne, des services innovants, utiles et simples d'accès pour ses usagers.

En tant qu'établissement en charge de missions de service public, l'évolution numérique portée par la ville de HEM doit être un facteur d'inclusion, d'égalité et de cohésion sociale.

L'accessibilité numérique, c'est permettre au plus grand nombre de personnes, d'accéder de façon équitable, à tout contenu numérique quelle que soit leur situation d'usage : avec ou sans connaissances préalables, sur ordinateur, smartphone ou tablette, en utilisant le clavier et/ou la souris, sans capacité à distinguer les couleurs ou en ayant des difficultés à voir l'écran.

L'article 47 de la loi du 11 février 2005 qui définit l'obligation pour toute administration de rendre ses services publics en ligne accessibles aux personnes handicapées, selon les recommandations internationales et rappelé dans le projet de loi numérique de septembre 2015.

Par cette lettre, la ville de HEM s'engage à assurer le niveau d'accessibilité numérique que les usagers et les salariés de la ville de HEM sont en droit d'attendre.

Conformément à la loi, l'objectif est d'améliorer progressivement le niveau d'accessibilité des services en ligne, pour aboutir à leur conformité totale au Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité.

Jérôme PLAISIER, Directeur Général des Services est désigné référent accessibilité numérique pour coordonner les actions relatives à l'accessibilité, pour vérifier l'application et l'efficacité de nos processus et pour rendre compte régulièrement du niveau de conformité du Système d'Information au RGAA en vigueur.

La prise en compte de l'accessibilité numérique fait l'objet d'un rapport auprès de la Commission Communale d'Accessibilité présidée par Monsieur Philippe Sibille.

Francis VERCAMER

Maire de HEM